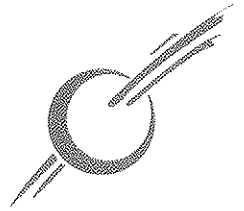


Raymond MERCK

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Colmar



**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Association « SOS FEMMES SOLIDARITE »
2 rue Sellenick
67000 STRASBOURG**

**Comptes annuels
De l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « **SOS FEMMES SOLIDARITÉ** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre Association. Il m'appartient, sur la base de l'audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 19 avril 2011

Raymond MERCK
Commissaire aux comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/10	Net au 31/12/09
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 439	5 242	197	
Immobilisations corporelles				
Constructions	133 873	118 981	14 892	21 947
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 962	32 593	7 369	9 021
Autres immobilisations corporelles	145 677	107 521	38 156	16 365
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	1 471		1 471	1 471
Autres immobilisations financières	6 333		6 333	7 646
ACTIF IMMOBILISE	332 755	264 336	68 419	56 451
Stocks				
Marchandises	167		167	379
Créances				
Usagers et comptes rattachés	33 464		33 464	28 039
Autres créances	15 688		15 688	12 133
Divers				
Valeurs mobilières de placement	140 407		140 407	208 701
Disponibilités	285 041		285 041	198 154
Charges constatés d'avance	2 559		2 559	2 525
ACTIF CIRCULANT	477 325		477 325	449 931
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	810 080	264 336	545 744	506 382



Bilan

	Net au 31/12/10	Net au 31/12/09
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	96 779	95 516
Autres réserves	145 862	145 862
Report à nouveau	-30 864	-30 864
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 051	26 975
Provisions réglementées	108 067	95 487
FONDS PROPRES	329 897	332 977
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	20 076	-5 636
AUTRES FONDS PROPRES	20 076	-5 636
Provisions pour charges	21 455	62 455
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 455	62 455
Fonds dédiés sur subventions	11 497	10 259
FONDS DEDIES	11 497	10 259
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	1 969	1 269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 269	24 014
Dettes fiscales et sociales	135 581	81 044
DETTES	162 819	106 327
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	545 744	506 382



Compte de resultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises	126	0,02	96	0,01	30	31,25
Production vendue	50 600	7,69	52 698	7,66	-2 098	-3,98
Dotations et produits de tarification	607 495	92,29	635 568	92,33	-28 073	-4,42
Subventions d'exploitation	101 164	15,37	84 339	12,25	16 825	19,95
Autres produits	47 348	7,19	10 069	1,46	37 279	370,23
Total des produits d'exploitation	806 733	122,56	782 770	113,71	23 963	3,06
Variation de stock de marchandises	212	0,03	190	0,03	23	12,00
Autres achats et charges externes	214 640	32,61	227 683	33,08	-13 043	-5,73
Consommation M/ses & matières	214 852	32,64	227 873	33,10	-13 020	-5,71
MARGE GLOBALE	591 881	89,92	554 897	80,61	36 983	6,66
Impôts, taxes et versements assimilés	35 266	5,36	30 549	4,44	4 716	15,44
Salaires et Traitements	366 024	55,61	330 966	48,08	35 058	10,59
Charges sociales	155 554	23,63	138 405	20,11	17 149	12,39
Amortissements et provisions	22 031	3,35	25 271	3,67	-3 239	-12,82
Autres charges	1 195	0,18	214	0,03	981	458,99
Total des charges d'exploitation	580 069	88,13	525 404	76,33	54 665	10,40
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 812	1,79	29 494	4,28	-17 682	-59,95
Produits financiers	12 889	1,96	5 830	0,85	7 060	121,10
Résultat financier	12 889	1,96	5 830	0,85	7 060	121,10
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	24 701	3,75	35 323	5,13	-10 622	-30,07
Produits exceptionnels			213	0,03	-213	-100,00
Charges exceptionnelles	12 580	1,91	5 612	0,82	6 968	124,18
Résultat exceptionnel	-12 580	-1,91	-5 399	-0,78	-7 182	133,03
Impot sur les sociétés	831	0,13	962	0,14	-131	-13,62
Engagement à réaliser	1 239	0,19	1 988	0,29	-749	-37,68
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 051	1,53	26 975	3,92	-16 924	-62,74



Index

SOMMAIRE

(personnes physiques soumises au RN + personnes morales)

CONTENU	Non Applicable	Non Significatif
1. FAITS MARQUANTS		
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES		
2.1 Principes généraux		
2.2 Adaptations professionnelles		
2.3 Dérogations		
2.4 Changements de méthodes		
2.5 Notes spécifiques		
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN		
3.1 Etat des immobilisations		
3.2 Dépréciations des actifs	X	
3.3 Etat des amortissements		
3.4 Frais d'établissements	X	
3.5 Fonds commercial	X	
3.6 Etat des provisions		
3.7 Charges et produits constatés d'avance		
3.8 Charges à répartir	X	
3.9 Capital social / Fonds associatifs		
3.10 Fonds dédiés		
3.11 Echéances des créances et dettes		
3.12 Produits à recevoir		
3.13 Charges à payer		
3.14 Créances et dettes représentées par des effets de commerce	X	
3.15 Entreprises liées	X	
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT		
4.1 Ventilation du chiffre d'affaires *	X	
4.2 Ventilation des transferts de charges		X
4.3 Impôts sur les sociétés *	X	
5. AUTRES INFORMATIONS		
5.1 Engagements financiers		
5.2 Autres engagements hors bilan		
5.3 Ventilation effectif moyen *	X	
5.4 Intégration fiscale	X	
5.5 Identité de la société-mère consolidant les comptes	X	
5.6 Liste des filiales	X	
5.7 Autres informations		

* uniquement pour personnes morales présentant deux critères sur trois : bilan > 3.65 M€, CA > 7.3 M€, sal > 50



1. Faits marquants

Les comptes annuels aux caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 545 744 €
- RESULTAT : 10 051 €

ont été arrêtés par les membres de l'association.

1. FAITS MARQUANTS

L'évolution du résultat qui passe de 26 975 € en 2009 à 10 051 € en 2010 se justifie par :

- la reprise de la provision pour litige de 41 K€
- de nouvelles subventions pour SOS Femmes solidarité pour 14 K€
- le départ à la retraite d'un salarié de Flora Tristan pour 24 K€, charges comprises
- une augmentation des charges de personnel de 30 K€



2. Principes, règles et méthodes comptables

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes

Les éventuels changements de méthodes font l'objet d'une mention sous la référence 2.4

- indépendance des exercices

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels

et conformément aux **règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels**.

La méthode de base utilisée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des **coûts historiques**.



2. Principes, règles et méthodes comptables

2.2 Adaptations professionnelles

Il est fait application du **règlement n° 99.01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999** homologué par arrêté ministériel du 8 avril 1999 (JO du 4 mai 1999), soit :

- le plan comptable général constitue la référence en matière d'informations financières et comptables ;
- les particularités des associations et des fondations sont prises en compte par des adaptations du plan comptable général.

Les **principales adaptations** portent sur :

- la distinction entre résultats définitivement acquis ou pouvant être repris par un tiers financeurs ;
- la ventilation des fonds associatifs ;
- le traitement des financements utilisés sur plusieurs exercices.

Une description plus précise de ces adaptations est donnée dans le corps de l'annexe, le cas échéant.

2.3 Dérogations

Il a été mis fin aux divergences entre les dispositions des règlements CRC 91-01 et 99-03 et les règles comptables prévues au Code de l'Action sociale et des Familles (CASF) pour les établissements privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R 314-1 du CASF.

Cette convergence repose sur l'avis du CNC du 4 mai 2007, avis qui, d'après l'instruction de la DGAS du 17 août 2007 sera intégralement pris en compte dans l'instruction budgétaire comptable M22 (l'instruction comptable 87-67 du 16 mars 1987, dite M21 bis n'est plus applicable).

Cet avis du CNC, validé par la DGAS

- rend applicable les dispositions comptables prévues au règlement CRC 99-03, notamment en matière :
 - de droits pour congés à payer et autres droits salariaux acquis,
 - de définition, de comptabilisation, d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs
 - prévoit la création de certaines provisions réglementées comme celles
 - destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement
 - pour renouvellement des immobilisations
 - rappelle l'existence de la provision réglementée « amortissements dérogatoires ».



2. Principes, règles et méthodes comptables

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22,

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA CONVERGENCE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification. Cette provision peut être reprise et le résultat correspondant peut être affecté en excédents affectés à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.
- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS est doté par les allocations anticipées destinées à compenser des charges d'amortissement et des frais financiers liés à la réalisation d'investissements à venir.

Cette provision est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et des frais financiers constatés.

- le compte AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES enregistre l'excédent d'amortissement accordé par l'autorité de tarification par rapport à l'amortissement comptable selon la durée d'utilisation.

Cet amortissement dérogatoire est repris lorsque l'amortissement comptable sera supérieur à l'amortissement annuel accordé par l'autorité de tarification.

- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISES comprend toutes les plus-values sur cessions d'immobilisations ; ce compte est crédité de ces plus-values par une dotation qui neutralise l'effet plus-values au niveau du résultat (en cas de moins-value, si ce compte est positif, il est effectué une reprise du montant de la moins-value dans la limite du solde du compte).
- le compte PROVISIONS REGLEMENTEES RESERVES DES PLUS -VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT comprend tous ces produits financiers, notamment les plus-values sur VMP, ce compte fonctionne de la même façon que celui des plus-values sur immobilisations.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6.

2.4 Changements de méthodes de présentation et d'évaluation

2.4.1 Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

- A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :
 - Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
 - Les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
 - Les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.



2. Principes, règles et méthodes comptables

- Les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 6/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
 - celle relative aux titres immobilisés et de placement
- Les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
 - Les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.

Aucune option n'a été prise à ce jour.

2.5 Notes spécifiques à certains postes

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'usage** est constatée par **amortissement linéaire.**

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié par l'entité, **aucune dépréciation n'a été constatée.**

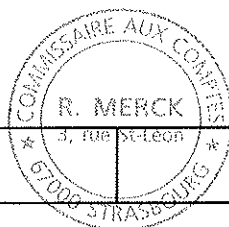
2.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, de production ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, **la base amortissable est égale à la valeur brute.**

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur **durée d'utilisation ou d'usage** est constatée par **amortissement linéaire** soit :

Constructions	de	4	à	20	ans
Installations techniques, matériel et outillage	de	3	à	5	ans
Matériel de transport	de	5	à	6	ans
Matériel de bureau et informatique	de	3	à	10	ans
Mobilier de bureau	de	2	à	10	ans



2. Principes, règles et méthodes comptables

2.5.3 Titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.5.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à la valeur vénale (acquisition à titre gratuit ou par voie d'échange).

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est pratiquée du montant de la différence.

2.5.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition, de production ou leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition est défini comme suit :

- prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, diminué des remises, des rabais et escomptes de règlement) ;
- + coût directement attribuables (frais de transport, frais de manutention, ...)
- + charges de stockage, le cas échéant.

2.5.6 Créances

Les créances sont enregistrées à la valeur nominale.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est pratiquée de la différence.

2.5.7 Fonds associatifs

Pour ce qui est des **SUBVENTIONS AFFECTEES A DES BIENS RENOUVELABLES**, il s'agit de subventions d'investissement destinées au financement de biens dont le renouvellement incombe à l'association.

Ces subventions sont maintenues en permanence au passif dans les fonds associatifs.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9

2.5.8 Résultats

Les résultats, tant ceux de l'exercice que ceux antérieurs, non encore affectés et figurant en report à nouveau, relèvent de **deux catégories**, soit :

- les résultats définitivement acquis ;
- les résultats pouvant être repris par un tiers financeur.

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.9



2. Principes, règles et méthodes comptables

2.5.9 Provisions réglementées

Réserve de trésorerie : voir point 2.3 Dérogations

Différences sur réalisations d'actifs: voir point 2.3 Dérogations

2.5.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

- Une provision pour couverture des engagements de départ à la retraite a été constituée (voir 5.1)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.6

2.5.12 Fonds dédiés

Les ressources attribuées au titre d'une action précise figurent dans les produits.

Le montant correspondant à la partie non utilisée à la clôture d'un exercice fait l'objet d'une affectation à un compte FONDS DEDIES par le biais d'une charge **ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES** (cpte 689)

Lors de leur utilisation effective, les ressources figurant sur le compte FONDS DEDIES sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements, par le biais d'un produit **REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS** (cpte 789)

Les éléments chiffrés se retrouvent sous référence 3.10

2.5.13 Divers

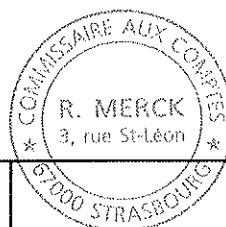
L'association a bénéficié de denrées en provenance de la banque alimentaire à hauteur de 57 946 € au titre de l'année 2010.



3.1 Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1		
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	5 239	200
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	131 416		2 456
Installations techniques, matériel et outillage ind.	39 945		1 699
Installations générales, agencements, aménagements divers			
Autres matériels de transport	30 806		24 635
Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 192		6 322
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL 3	289 360	35 112
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 471		
Prêts & autres immobilisations financières	7 646		
	TOTAL 4	9 117	
	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	303 716	35 312

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Par virement	Par cession		
	Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			
	Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2		5 439	
	Terrains				
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencements et am. const.			133 872	
	Installations techniques matériel et outillage		1 683	39 961	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencements, aménagement divers				
	Matériel de transport			55 440	
	Matériel de bureau & informatique		3 276	90 236	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances & acomptes				
		TOTAL 3	4 959	319 511	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			1 471	
	Prêts & autres immobilisations financières		1 312	6 333	
		TOTAL 4	1 312	7 804	
		TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	6 271	332 755	



3.3 Etat des amortissements

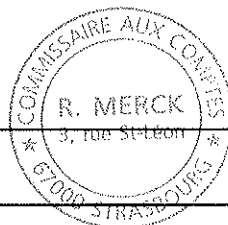
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL 1				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL 2	5 239	2		5 241
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	109 469	9 511		118 980
Installations techniques, matériel et outillage industriels		30 924	3 350	1 683	32 592
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport	23 203	4 305		27 509
	matériel de bureau	78 428	4 860	3 277	80 011
	emballages récupérables				
TOTAL 3		242 027	22 026	4 960	259 094
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		247 266	22 028	4 960	264 336



3.3 Etat des amortissements

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						Mouvements des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort.fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort.fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I								
Autres immob.incorporelles TOTAL II								
Terrains								
Constructions	Sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Ins.gales,agenc. et am.des const.							
Inst. techniques mat. et outillage								
Autres immobilisations	Inst.gales, agenc. am.divers							
	Matériel de transport							
	Mat.bureau et inform. mobilier							
	Emballages récup. et divers							
TOTAL III								
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV								
Total général (I+II+III+IV)								
Total général non ventilé des dotations		Total général non ventilé des reprises			Total général non ventilé dotations + reprises			

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				



3.6 Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées	47 465	12 580		60 046
TOTAL 1	47 465	12 580		60 046
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	62 455		41 000	21 455
TOTAL 2	62 455		41 000	21 455
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres pour dépréciations				
TOTAL 3				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	109 920	12 580	41 000	81 501
dont				
dotations				
et reprises				
- d'exploitation			41 000	
- financières		12 580		
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

* dont reprise sans objet

41 000



3.7 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 558	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 558	



3.9 Fonds associatifs

N° COTE	LIBELLE	EXERCICE				CAPITAUX PROPRES	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	FONDS DEFINITIVEMENT	
		DEBUT	+	-	FIN			ACQUIS	NON ACQUIS
102	Fonds associatifs sans droit de repris	95 516	1 263		96 779	96 779		96 779	
103	Fonds associatifs avec droit de repris								
105	Ecart de réévaluation								
106	Réserves	145 862			145 862	145 862		145 862	
110	Report à nouveau								
115	Résultat sous contrôle de tiers financ	-5 637	25 712		20 075		20 075		20 075
116	Report à nouveau CP non incorporés	-30 684			-30 684	-30 684		-30 684	
141	Réserve de trésorerie	48 021			48 021		48 021		48 021
148	Différences sur réalisations d'actifs	47 466	12 580		60 046		60 046		60 046
	TOTAL	300 544	39 555		340 099	211 957	128 142	211 957	128 142
	RESULTAT EXERCICE N-1	26 975		26 975					
	RESULTAT EXERCICE N		10 051		10 051	10 051			10 051
	TOTAL GENERAL	327 519	49 606	26 975	350 150	222 008	128 142	211 957	138 193



3.10 Fonds dédiés

	Situation au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Situation au 31/12/2010
Fonds dédiés Subvention de fonction.	6 722	1 239		7 961
Fonds dédiés Journée 9/2	3 536			3 536
TOTAL	10 258	1 239	0	11 497



3.11 Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 333		6 333
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	33 463	33 463	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	708	708	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 411	2 411	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	12 568	12 568	
	Charges constatées d'avance	2 558	2 558	
TOTAUX		58 043	51 710	6 333
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				



3.11 Etat échéances créances et dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 969	1 969		
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 268	25 268		
	Personnel et comptes rattachés	34 618	34 618		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 468	91 468		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	831	831		
	Taxe sur valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 663	8 663		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
	Dettes représentative de titres emp.				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAUX	162 819	162 819		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



3.12 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	11 569
Disponibilités	
TOTAL	11 569



3.13 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 955
Dettes fiscales et sociales	57 557
Autres dettes	
TOTAL	74 512



5.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	83 864
Autres engagements donnés :	
TOTAL	83 864
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	



5.7 Autres informations

➤ Méthode d'évaluation des engagements retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1^{er} avril 2003, et l'information correspondante est présentée sous la référence 5.1

Le montant total de l'engagement retraite s'élève au 31 décembre 2010 à 83 864 €, est couvert par une provision de 21 455 € et est évalué selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :
 - Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 3%
 taux d'indexation : 2%
 - Hypothèses démographiques : mortalité : table TV 1988-1990

 mobilité : 5% par an après 25ans
 3% par an après 30ans
 2% par an après 35 ans
 1% par an après 40 ans
 0% par an après 50 ans
- Intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- Méthodologie :
 - pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans
 - le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

